

Affaire Pierre Kayondo : ouverture d'une information judiciaire

Alain Gauthier

CPCR, 1^{er} novembre 2021

Nous apprenons que la justice française a décidé d'ouvrir « *une information judiciaire* » le 18 octobre dans l'affaire Pierre KAYONDO. Cette décision fait suite à la plainte que le CPCR avait déposée un mois plus tôt à l'encontre de ce citoyen du Havre [1].

Le CPCR se réjouit d'une telle initiative. Notre avocate dans ce dossier, maîtresse Domitille PHILIPPART, contactée par l'AFP, n'a pas tardé à réagir : « *C'est une très bonne nouvelle, mais ce n'est qu'une étape. Le temps joue contre nous, donc les témoignages doivent être recueillis au plus vite* » [2].

Lors de notre récent séjour au Rwanda, nous avons recueilli de nouveaux témoignages : ils sont accablants. Pierre KAYONDO aurait joué un rôle très important dans le lancement du génocide des Tutsi dans l'ancienne préfecture de Gitarama, aujourd'hui Muhanga. Vu l'âge de la

personne concernée, il est effectivement urgent de recueillir le maximum de témoignages qui pourront confondre monsieur KAYONDO.

Pour mémoire, monsieur Isaac KAMALI, récemment mis en examen, est originaire de la même préfecture dans laquelle, dès le 12 avril 1994, s'est réfugié le gouvernement intérimaire qui a organisé le génocide perpétré contre les Tutsi.

Rappel. Du 22 novembre au 17 décembre, se déroulera aux assises de Paris le procès de Claude MUYIMANA reporté à deux reprises pour cause de Covid. Du 9 mai au 1 juillet 2022, ce sera le tour de monsieur Laurent BUCYIBARUTA, ancien préfet de Gikongoro, de rendre des comptes à la justice de notre pays, la Cour de cassation ayant refusé de l'extrader, comme tous ceux qui sont visés par des plaintes pour génocide. Deux médecins, messieurs Sosthène MUNYEMANA et Eugène RWAMU-

CYO, ainsi qu'un ancien gendarme, Philippe HATEGEKIMANA, MANIER depuis sa naturalisation, n'ont fait que repousser leur comparution pour avoir fait appel de l'Ordonnance de Mise en Accusation des juges d'instruction.

Si « *le temps joue contre nous* », comme le rappelle maître Domitille PHILIPPART, il joue en faveur des bourreaux. Nous ne cesserons de réclamer plus de moyens afin que justice soit rendue. Le président MACRON a pris des engagements au Rwanda. Il est pour l'instant resté sourd aux deux courriers que nous lui avons adressés [3]. Nous ne nous contente-

rons pas de promesses.

**Alain GAUTHIER, président
du CPR**

[Notes :]

1. Lire notre article du 7 octobre 2021 : Nouvelle plainte pour génocide déposée par le CPR

2. Dépêche AFP du 28/10/21 publiée par *Le Parisien*, voir notre rubrique *Pour la justice*

3. Lire notre article du 4 juin 2021 : Le CPR interpelle le président MACRON : quelles décisions concrètes ?